Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°42/2025

Séance Ordinaire du 19 novembre 2025

Nombre de membres En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : FONT Marie-José

<u>Présents</u>: DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie-José, HAMMOUDA Jeannine, PLA Michelle, POMPA Jean-Antoine,

ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, STEPPE Virginie

Absents excusés: GHIRELLO Jean-Louis, JAMMES Francis

Procuration: GHIRELLO Jean-Louis à HAMMOUDA Jeannine, JAMMES Francis à POMPA Jean-

Antoine

Date de la convocation: 12 novembre 2025

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026: CONSTRUCTION D'UNE CRECHE

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 7.5.1 Demandes de subventions par la collectivité

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de construction de la crèche.

Le coût des travaux (honoraires compris) est estimé à 630 074,16 euros HT.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du plan de financement prévisionnel de l'opération, comprenant les aides publiques (CAF, Département, DETR) et l'autofinancement.

<u>DEPENSES</u>	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	581 224.16 €	Aides Publiques :	
Honoraires de Maitrise d'œuvre	48 000.00 €	CAF	225 000.00 €
Taux de rémunération	12 %	Département	127 000.00 €
Etudes	850.00 €	DETR	127 000.00 €
		Autofinancement :	151 074.16 €
TOTAL HT	630 074.16 €	TOTAL HT	630 074.16 €

Il propose à l'Assemblée de présenter un dossier d'aide financière à l'investissement dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Ouï les propos de son Président et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID: 066-216601385-20251119-D422025-DE

APPROUVE à l'unanimité le projet de construction d'une crèche à hauteur de 630 074.16 € et la demande de subvention dans le cadre de la DETR 2026 pour sa construction ; AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance

Alain DARIO

e Maire,

Délibération mise en ligne sur le site internet de la commune https://mairie-peyrestortes.fr/ le

La convocation du Conseil Municipal a été affichée et la liste des délibérations de la séance a été publiée.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.